

**La réunion de la Commission de Moto-Cross
aura lieu le Vendredi 15 Avril 2015 à 18h00
à la Salle du Stade Municipal de Sainte Ménéhould**

**La réunion d'été du Comité Directeur
aura lieu le Vendredi (soir) 22 Mai 2015 à 19h30
à la Salle du Stade Municipal de Sainte Ménéhould**

14-mai	MOTO-CROSS	Fresne les Reims	UM Marne
15-mai	Réunion MotoCross	Sainte Ménéhould	L. CHAPLAIN
17-mai	MOTO-CROSS	Taillette	MC Buttes de Beauregard
22-mai	Réunion Comité Directeur	Sainte Ménéhould	Tourte JP
24-mai	Stage Spécial ENDURO	Vatry	DELAHAUT M.
31-mai	MOTO-CROSS	Manre	MC Manre
31-mai	ENDURO ZUE	Rocroi	MCP Rocroi
6 et 7 Juin	MOTO-CROSS CF Cadet INTER LIGUE	Montgueux	UM Aube
13 et 14 Juin	CF ENDURO	Bar/Seine	AMC Gye en Champagne
13 et 14 Juin	TRANSARDENNAISE	Charleville	MC Charleville
13 et 14 Juin	ENDURANCE TT QUAD	Goncourt	Chaumont Enduro 52
21-juin	Stage Spécial ENDURO	Vatry	DELAHAUT M.
21-juin	MOTO-CROSS	Domaine de Foolz	AS Domaine de Foolz
27 & 28 juin	Stage kids	Taillette	DELAHAUT M.
27-juin	ENDURO : Réunion Commission		DUBOIS D.
28-juin	ENDURANCE TT	Vatry	MVCC
28-juin	TRIAL	Monthermé	MCP Rocroi

le Président

Châlons en Champagne,

le

20 AVR. 2015

Direction de la jeunesse, du sport, de la santé et
de la vie associative
Réf : dossier n°D201501295
Dossier suivi par : Xavier RIGAUDEAU
Mél : xrigaudeau@cr-champagne-ardenne.fr
Tel : 0326706640
Fax : 0326708986

Monsieur Jean-Pol TOURTE
Président
LIGUE REGIONALE DE MOTOCYCLISME
29, rue Montigny aux bois

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Objet : notification de décision

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, sur ma proposition, la Commission permanente du Conseil régional, réunie le 13 avril 2015, a décidé de vous accorder une subvention de 6 300,00 € pour le fonctionnement général de la ligue régionale de motocyclisme.

Je vous adresserai par un très prochain courrier le document juridique qui définit les conditions d'exécution de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

le Président de la Région Champagne-Ardenne
Jean-Paul BACHY



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président de la Région Champagne-Ardenne
5, Rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne CEDEX - Tél. : 03 26 70 31 31 - www.cr-champagne-ardenne.fr

MERCI à Michel GIRAUX

**Madame, Messieurs les Président(e)s
de Ligues Régionales,**

**Messieurs les membres du Bureau
Exécutif,**

N/Réf. : PL/NL

Paris, le 11 mai 2015.

Madame, Messieurs,

Nous avons prions de bien vouloir trouver en annexe les éléments relatifs à l'attribution des médailles honorifiques de la Fédération Française de Motocyclisme pour l'année 2015 :

- Le règlement d'attribution de ces récompenses validé par le Bureau Exécutif le 16 janvier 2013.
- Le formulaire à nous retourner avant le 31 juillet dument rempli et signé. (nous vous remercions de ne plus utiliser les formulaires des années précédentes).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Philippe LEBEAU
Secrétaire Général.



REGLEMENT DES MEDAILLES ET RECOMPENSES DE LA FFM

ARTICLE 1 - DEFINITION

La vocation des récompenses et des médailles FFM est d'honorer toute personne qui s'est dévouée et investie pour le motocyclisme, que ce soit en matière de sport, de tourisme, ou dans l'intérêt général du motocyclisme.

Les médailles de la FFM ont été créées par décision de l'Assemblée Générale en date du 9 février 1957.

La licence d'or a été créée par décision du Comité Directeur en date du 5 décembre 2009.

Le règlement a été modifié par décision du Comité Directeur en date du 16 janvier 2013.

Les récompenses et les médailles sont les suivantes :

Médailles : MEDAILLE DE BRONZE, MEDAILLE D'ARGENT, MEDAILLE DE VERMEIL et MEDAILLE D'OR

Récompense : LICENCE D'OR

Le nombre des récompenses attribuées chaque année ne pourra être supérieur à : 5 médailles d'Or, 10 médailles de Vermeil, 20 médailles d'Argent et 30 médailles de Bronze.

Un maximum de 10 médailles par Ligue ne pourra être retenu, tous degrés confondus.

Une seule licence d'OR sera attribuée chaque année.

ARTICLE 2- ATTRIBUTION.

Les propositions de récompense ou de médailles sont soumises au Bureau Exécutif de la FFM qui statue souverainement et en dernier recours.

Les demandes peuvent être effectuées par :

- un membre du Comité Directeur de la FFM,
- un organe de la Fédération (Commission, Comité, Collège...),
- une Ligue Motocycliste Régionale,
- un Comité Départemental.

Les médailles de la FFM peuvent être attribuées par le Bureau Exécutif à des personnes qui ne remplissent pas les conditions fixées à l'article 3, mais qui ont rendu des services exceptionnels au motocyclisme.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'OBTENTION DES MEDAILLES.

Les formulaires de demandes de médailles et de récompenses doivent être adressés au Secrétaire Général de la FFM.

Toute demande incomplète ou retournée après la date limite ne pourra être prise en compte.

Il convient d'être attentif à l'ordre de grade des médailles. Bronze, argent, vermeil, Or

Médaille de Bronze : elle pourra être décernée à tout licencié ayant fait preuve d'au moins 15 ans d'investissement notoire au service de la FFM.

Médaille d'Argent : Seule une personne ayant obtenu une médaille de bronze depuis au moins cinq ans pourra prétendre à l'obtention de la médaille d'Argent.

Cette médaille pourra être décernée à tout licencié ayant fait preuve d'au moins 20 ans d'investissement notoire au service de la FFM.

Médaille de Vermeil : Seule une personne ayant obtenu une médaille d'argent depuis au moins cinq ans pourra prétendre à l'obtention de la médaille de Vermeil.

Cette médaille pourra être décernée à tout licencié ayant fait preuve d'au moins 25 ans d'investissement notoire au service de la FFM.

Médaille d'Or : Elle pourra être décernée à toute personne ayant été pendant au moins 25 ans :

- soit Président d'un Club affilié à la Fédération,
- soit Membre du Bureau d'une Ligue Régionale,
- soit Membre du Comité Directeur de la FFM ou d'une de ses Commissions, Comités ou Collèges,
- soit investi de l'une ou l'autre de ces trois fonctions successivement ou alternativement,

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'OBTENTION DE LA LICENCE D'OR.

La LICENCE d'OR pourra être décernée à toute personne qui pourra démontrer avoir été titulaire d'une licence FFM pendant au minimum 35 ans et qui aura servi notablement la cause du motocyclisme.

Elle ne pourra être attribuée à un licencié ayant obtenu la Médaille d'Or de la Fédération.

Elle permettra au récipiendaire d'avoir une licence à vie, offerte en titre de remerciement pour service rendu.

Si plusieurs demandes sont faites la même année, le niveau de responsabilité et d'investissement au sein d'un organe de la FFM ou d'une structure déconcentrée sera pris en compte prioritairement par le Bureau Exécutif.

ARTICLE 5 – REMISE DES MEDAILLES ET RECOMPENSES

Ces médailles seront remises aux titulaires par leur Ligue Motocycliste Régionale respective.

Toutefois, les récipiendaires de la Licence d'Or et des Médailles d'Or pourront se voir remettre leurs récompenses lors du congrès annuel de la Fédération.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE MÉDAILLE HONORIFIQUE DE LA FFM - Année 2015 -

PRESENTÉE PAR : _____

EN FAVEUR DE : _____

Madame Monsieur N° de licence FFM 2015 (obligatoire) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____ e-mail : _____

PROPOSITION DE :
(Important : voir le règlement des médailles et récompenses joint à la présente).

Médaille de **BRONZE** Médaille de **VERMEIL**
 Médaille d'**ARGENT** Médaille d'**OR**
 LICENCE D'OR

ACTIVITÉS AU SEIN DE LA FFM :

TITRES HONORIFIQUES ET ANNÉES DE PROMOTION :

<p style="text-align: center;">Date et Signature demandeur <i>(Si Moto-Club, merci d'apposer votre cachet)</i></p>	<p style="text-align: center;">Avis et signature du Président de la LMR <i>Cachet de la LMR</i></p>
---	--

A retourner avant le **31 juillet** par mail à : nlemoine@ffmoto.com et philippe.lebeau9@wanadoo.fr

CLASSEMENT DU TROPHEE DES COMMISSAIRES 2015

Classement		TOTAL	Rose - Article 2 : 3pts								Vert - Article 2 : 4 pts				
			V	S	M	C	L	P	B	E	E	F	T	M	
			A	T	O	H	A	O	O	R	P	R	R	A	A
			22/2	15/3	22/3	6/4	19/4	26/4	1/5	3/5	8/5	10/5	14/5	17/5	31/5
1er	LACHUT Joel	73		9	9	9	9	9	9	9	10		1	1	
1er	WAUTHIER Dominique	73		9	9	9	9	9	9	9	10		1	1	1
3e	DUBOIS Joël	70	6	9	9	9	9	9	9	9	10		1		1
3e	DUBOIS Xavier	70	6	9	9	9	9	9	9	9	10		1		1
3e	STEVENNE Thierry	70	6	9	9	9	9	9	9	9	10		1	1	1
6e	NORMAND Marcel	61		9	9	9	6	9	9	9	10		1		1
7e	PRIMAUT Frederic	60		9	9	6	9	9	9	9	0		1	1	1
8e	PONSARD Georgette	49		6		9	6	9	9		10		1		1
9e	GALTIER Alain	46		9	9		9	9			10		1	1	1
9e	GOURDET Marcel	46		9			9	9		9	10		1	1	1
11e	BADOUX Paul	45		9	9	9	9	9				1	1	1	1
11e	POISSONNIER Gérard	45		9		9	9	9	9				1	1	1
11e	TAGLIATI Marlène	45		9	9			9	9	9	0		1	1	1
14e	FONTAINE Gérard	43		9	9		9	9	9	9	-2		1		1
14e	VITTER Camille	43		9	9		9	9		9	-2		1		1
16e	TRASSART Jonathan	43		9	9		9	9	9	9	-2		1		1
17e	DELANGÉ Francis	37				0	9	9	9		10		1	1	1
17e	LEMAIRE Raymond	37		9				9	9		10	1	1		1
17e	LENFANT Cathy	37		9			9	9			10		1	1	
17e	LENFANT Sylvain	37		9			9	9			10		1	1	
17e	PICARD Yannick	37		9		9			9		10		1		1
22e	LAROSE Didier	30		9	9		6	6							
23e	BERTRAND Jérémy	28					9	9			10		1	1	
23e	CUVELIER J-François	28					9	9			10		1	1	
23e	LARNO Patrick	28			9		9	9			10		1	1	
23e	NICOLAS Jocelyne	28			9			9			10		1	1	
23e	SILLY Claude	28			9			9			10		1	1	
23e	SILLY Maurice	28			9			9			10		1	1	
29e	GROSLEVIN Dany	27			9	9			9						
29e	LOIX Régis	27		9	9					9					
29e	LAVOISIER Jacques	27		9	9		0			9	0		1	1	1
32e	FEVRIER Frederic	25			9			6			10		1		1
32e	PICARD Cédric	25			6				9		10		1		1
32e	SIMON Angélique	25			9		9	9			-2			1	1
35e	VIGREUX J.Marc	24		9	9		6								
36e	REINE Pierre	20		6		6			-2		10		1		
37e	Pontaillier hyacinthe	19		9							10		1		1
37e	WATIER Bernard	19		9							10		1		1
39e	LORIN William	18				9			9						
39e	LION Bertrand	18		9			9				0		1	1	1
41er	MANCIER Bruno	17		9				-2			10		1		
42e	BEAUDUIN Yohann	15		6			9				0			1	
43e	TOULMONDE P.	13							6		7				
44e	SIMON Alain	12					6	6							
45e	BUSSEREAU Pascal	9				9									
45e	GROSLEVIN Odile	9							9						
45e	GROSLEVIN Olivier	9							9						
45e	GUATTERI Claude	9							9						
49e	HATZ Sébastien	7				9			-2						
50ème	antoine christophe	6				6									
50ème	bastien guy	6				6									
50ème	calori christian	6				6									
50ème	calori lucas	6				6									
50ème	d'hubert teddy	6				6									
50ème	gagnard anthony	6				6									
50ème	gagnard lionel	6				6									
50ème	hartz willfrid	6				6									
50ème	henriot claude	6				6									
50ème	LANOUX Didier	6		6											
50ème	lefranc stephane	6				6									
50ème	lestan pascal	6				6									
50ème	lorin eric	6				6									
50ème	pertega José	6				6									
50ème	pieltin dominique	6				6									
50ème	pieltin jean-noel	6				6									
50ème	pieltin joël	6				6									
50ème	pieltin valentin	6				6									
50ème	poissenot j-pierre	6				6									
50ème	rampan dominique	6				6									
50ème	schilling j-christophe	6				6									
50ème	scohy didier	6				6									
50ème	Lagaude Frédéric	6								6					1
50ème	Marlot Sébastien	6								6					
50ème	Lecoche Moïse	6								6					
75e	PIELTIN Fabrice	0													
76e	MIDELET Kevin	-4						-2			-2		1	1	1
76e	RAOUL Alexis	-4						-2			-2		1	1	1
78e	TISSERAND Stephane	-6		-2				-2			-2		1		
				258	213	255	210	248	164	99	247		35	22	27